

Bouygues Telecom et SFR concluent un accord stratégique pour partager une partie de leurs réseaux d'accès mobiles. Bouygues Telecom et SFR viennent de signer un accord de mutualisation d'une partie de leurs réseaux d'accès mobiles, à la suite des négociations annoncées en juillet 2013.

Cet accord va permettre d'offrir à leurs clients respectifs une meilleure couverture à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments ainsi qu'une meilleure qualité de service en optimisant le maillage de leur réseau partagé.

Plus précisément, Bouygues Telecom et SFR vont déployer sur une zone correspondant à 57% de la population (soit l'ensemble du territoire en dehors des 32 plus grosses agglomérations de plus de 200 000 habitants et des zones blanches) un nouveau réseau partagé. Cet accord permettra aux deux opérateurs d'améliorer leur couverture mobile et de réaliser des économies significatives.

L'accord repose sur deux principes :

- d'une part, la création d'une société ad-hoc commune, qui gèrera le patrimoine des sites radio mis en commun ;
- d'autre part, la prestation de service de RAN-sharing que se rendront mutuellement les opérateurs en 2G, 3G et 4G sur le territoire partagé.

Chaque opérateur conservera une capacité d'innovation autonome ainsi qu'une indépendance commerciale et tarifaire totale, et continuera de proposer des services différenciés grâce à la maîtrise de son cœur de réseau et de ses fréquences.

Cet accord de mutualisation, décidé par Bouygues Telecom et SFR d'une partie de leurs réseaux mobiles, s'inscrit dans la lignée des nombreux dispositifs du même type déjà mis en œuvre dans d'autres pays européens. L'accord de mutualisation entre en vigueur dès sa signature et devrait aboutir à la finalisation du réseau cible fin 2017.

Cet accord repose sur une confiance réciproque entre les deux partenaires ; il doit permettre à Bouygues Telecom et à SFR de relever les défis que représentent l'explosion des nouveaux usages en Internet mobile et l'investissement dans les réseaux à très haut débit.